

Département du Val d'Oise  
**Commune de Méry-sur-Oise**

**DECISION DU MAIRE N°2024/107**

*(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)*

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma » saison 2023/2024**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/49 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la ville de Méry-sur-Oise est adhérente de l'association Ecrans VO,

**CONSIDERANT** que le cinéma municipal La Luciole est partenaire du dispositif « Collège au cinéma »,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de ce dispositif le Conseil départemental du Val d'Oise prend en charge le coût des places de cinéma des collégiens, fixé à 2,80 € par élève, sous la forme d'une subvention,

**DECIDE**

**Article 1 :** De solliciter auprès du Conseil départemental du Val d'Oise une subvention de 274,40€ correspondant à la prise en charge des entrées cinéma lors des projections du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2023/2024.

**Article 2 :** Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,

Madame la Trésorière de l'Isle Adam,

Madame la Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-sur-OISE

Le 18 juin 2024

Le Maire,



Pierre-Edouard EON  
Vice-président du conseil  
départemental du Val d'Oise



Direction de la Culture

## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

---

# DISPOSITIF COLLÈGE AU CINÉMA

### Année scolaire 2023 / 2024

Nom de la structure :

Trimestre concerné :

Dates butoirs d'envoi :

- Trimestre 1 : 9/02/2024
- Trimestre 2 : 10/05/2024
- Trimestre 3 : 08/07/2024

**ATTENTION LE NOUVEAU TARIF À 2,80 €**  
**doit être appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les projections**  
(Assemblée Départementale, délibération n° 1-46 de la séance du 24 novembre 2023)

---

Ce dossier accompagné des pièces à fournir est à retourner par courriel, à :  
[nadege.bourny@valdoise.fr](mailto:nadege.bourny@valdoise.fr) et [directiondelaculture@valdoise.fr](mailto:directiondelaculture@valdoise.fr)

## INFORMATIONS PRATIQUES

---

Ce formulaire doit être rempli par toute structure sollicitant une subvention auprès du Département du Val d'Oise, en soutien au dispositif national « Collège au cinéma ». Il ne constitue en aucun cas un droit à subvention.

Les subventions font l'objet d'un vote du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Les dossiers sont instruits pas la direction de la Culture.

En cas d'obtention d'une subvention, le bénéficiaire s'engage à faire mention de la participation du Département sur les supports de communication du projet, et notamment à faire figurer le logotype du Département. À cet égard et pour obtenir le logo, merci de prendre contact avec **la Direction de la Communication** : com.admin@valdoise.fr

En cas d'inexécution totale ou partielle, ou de retard pris dans l'exécution du projet, le bénéficiaire s'engage à en informer sans délai le Département.

### 1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

---

#### Pièces obligatoires pour toutes les structures :

- Le présent document rempli
- Bordereau CNC justifiant du nombre d'élèves accueillis dans le cadre du Dispositif
- RIB (si changement en cours d'année scolaire, merci de bien vouloir nous avertir)

#### Pour les associations et structures privées (uniquement pour le 1<sup>er</sup> trimestre) :

- Statuts à jour
- Contrat d'Engagement Républicain signé
- Procès-verbal du Conseil d'Administration adoptant le nouveau tarif à 2,80 € et précisant la date

#### Pour les communes et intercommunalités (uniquement pour le 1<sup>er</sup> trimestre) :

- Délibération du Conseil municipal ou communautaire décidant de l'opération
- Délibération du Conseil municipal ou communautaire adoptant le nouveau tarif à 2,80 € et précisant la date

## 2. IDENTIFICATION

---

- Nom / Dénomination (précisez le nom de la mairie, association, autre) : Ville de Méry-sur-Oise
- Statut juridique : collectivité territoriale
- Numéro SIRET : 219 503 943 000 17
- Nom du représentant(e) légal(e) et fonction : M. Pierre-Edouard EON
- Adresse du siège social : 14 avenue Marcel Perrin 95540 Méry-sur-Oise

### Structure :

- Nom de la structure : Cinéma La Luciole
- Nom du directeur : Emilie Dannely
- Adresse électronique : emilie.dannely@merysuroise.fr

### Personne chargée de la présente demande de subvention :

- Nom : Emilie Dannely
- Fonction : Directrice du pôle culture, sport, vie associative
- Téléphone : 06 25 39 79 77
- Adresse électronique : emilie.dannely@merysuroise.fr



#### 4. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

---

Je soussigné(e), (nom et prénom) : Pierre-Edouard Eon

représentant(e) légal(e) de la structure : Ville de Méry-sur-Oise

certifie exactes les informations du présent dossier.

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil départemental du Val d'Oise  
au titre de l'aide au dispositif « Collège au cinéma 2023 / 2024 »,  
pour les trimestres n° : 2 et 3

274,40 €

Fait le : 10 juin 2024

à : Méry-sur-Oise

Signature



The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central illustration of a building with a tower and a flag. The text around the seal reads 'MAIRIE DE MERY-SOISE' at the top and '(VAL D'OISE)' at the bottom. Below the illustration, it says 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.